

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 19 DECEMBRE 2017**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme MIELLE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 12 décembre 2017

**Délibération n° : 65-2017**

**Objet : Cession à titre gratuit de véhicules du Centre Communal d'Action Sociale à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)**

Dans le cadre du transfert de gestion du centre social Balzac à la Fédération Française des MJC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CCAS souhaite céder à titre gratuit deux véhicules de sa flotte automobile à la Fédération.

Il s'agit :

- d'un mini-bus Ford Combi TDCI, immatriculé DE 214 XN, mis en circulation le 2 octobre 2003,
- d'une voiture Renault Twingo, immatriculée DC 983 PK, mise en circulation le 6 octobre 1999.

Ces deux véhicules sont amortis et hors cotation.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- acceptent les cessions à la Fédération Française des MJC, à titre gratuit, des deux véhicules de la flotte automobile du CCAS ci-dessus désignés ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces cessions.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 DEC. 2017



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

  
Nathalie KELLE



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE 20 DEC. 2017**